

Date : **24/06/2025**

**DÉCISION DU PRÉSIDENT  
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT  
TECH-ALBÈRES**

**OBJET : DECISION PORTANT PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC**

**Marché de prestation intellectuelle**

**Marché de prestation intellectuelle - Accord cadre mono-attributaire à bons de commande**

**Recensement et validation de repères de crues  
sur le bassin versant du Tech et des fleuves côtiers des Albères**

**Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023/22 Réf.04/12-05 actualisant les délégations du comité syndical au Président ;

Considérant la nécessité de conclure un marché public de prestation intellectuelle ayant pour objet le **recensement et la validation de repères de crues sur le bassin versant du Tech et des fleuves côtiers des Albères** ;

Considérant que l'offre de l'entreprise **Morph'eau Conseils** est la « mieux disante » en application des critères de jugement des offres définis dans la consultation ;

**DECIDE**

**Article 1 :** De conclure un marché public, accord cadre, ayant pour objet le **recensement et la validation de repères de crues sur le bassin versant du Tech et des fleuves côtiers des Albères avec l'entreprise Morph'eau Conseils**. La durée de cet accord cadre est fixée à 6 mois (hors délais de validation).

Le montant maximum est de 25 500 € HT (valeur maximale estimée des bons de commande qui seront émis pendant la durée totale de l'accord-cadre).

**Article 2 :** Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

**Le Président**

**Alexandre PUIGNAU**

**Maire de Les Cluses**

